

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Camille Boisjoly-Grisé

<https://www.cadre21.org/membres/27bdf7f4a99c3ac4211c5e91>

Date d'obtention : 2023-02-01 17:01:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'un travail d'équipe entre l'école, le service de police ainsi que le DPCP. Lorsqu'il y a un évènement sexto, je dois prendre ma trousse sexto et appliquer les étapes le plus rapidement possible. Tout au long de la démarche, je ne dois en aucun cas voir les photos, car il s'agit de pornographie juvénile. S'il s'agit d'un acte, je ne pose pas les questions à ce jeune, je prend son téléphone cellulaire et j'appelle immédiatement la police. Cette méthode aide à la rapidité de la prise en charge. Au lieu de prendre de 6 mois à 1 an, cela ne prend qu'environ 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais en mesure de bien intervenir dans le cas d'une intervention sexto. Je pourrais poser les bonnes actions rapidement et je serais en mesure de poser les bonnes questions pour éviter de nuire à l'enquête. Cela va aussi changer mon interaction avec le jeune et les parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être réceptif à ce qu'ils me disent et m'abstenir de poser des questions qui pourraient mettre les réponses dans leurs bouches. Également, voir un élève à la fois pour éviter qu'ils changent leurs version des faits en entendant un autre élève parler. Je dois faire attention de commencer avec la victime et la personne qui à porter plainte pour les rassurer dans les interventions et les actes et faire en sorte qu'ils soit des alliés.